



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1548

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon**

objet : **Mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2016 - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1548**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2016 - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le transfert du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière à la Métropole de Lyon est l'occasion pour celle-ci d'engager une démarche autour du projet scientifique et culturel de cet établissement pour développer :

- la fréquentation, au regard du potentiel du site et de ses collections ;
- la visibilité de cet établissement pour l'extérieur ;
- le rayonnement de cet établissement sur le territoire au travers de partenariats avec les autres musées et l'ensemble des acteurs touristiques de l'agglomération.

Par ce biais, la Métropole de Lyon souhaite favoriser le rayonnement de son territoire et l'inscrire parmi les grandes Métropoles européennes de la culture.

A l'occasion de la Fête des Lumières 2016, est proposée une mise en lumière particulière du grand théâtre antique de Fourvière, qui sera l'occasion de valoriser ce patrimoine et d'accompagner la visibilité de celui-ci de manière originale.

II - Objectifs

Dans le cadre de ses événements et animations culturelles, la Ville de Lyon organise, du jeudi 8 au dimanche 11 décembre 2016, la manifestation dénommée "Fête des Lumières Lyon".

Lyon est à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques. Elle accueille le monde et la "Lumière" chaque année à l'occasion de la Fête des Lumières. De l'expertise en lumière pérenne à l'organisation du festival durant 4 soirs depuis 1999, l'événement n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenu l'un des plus grands événements urbains au monde.

La Ville de Lyon organise en régie directe cet événement avec un savoir-faire unique en termes de connaissance du panorama de la création lumière, de gestion d'une manifestation de si grande ampleur sur l'espace public, de production technique, de modèle économique et financier, de politique marketing et communication au niveau d'un territoire. Reconnue par le public et les professionnels comme la référence en termes d'événement lumière, cette fête urbaine nocturne appartient d'abord aux habitants de Lyon et de son agglomération, à qui elle offre l'occasion de revisiter leur ville pendant 4 soirs, à travers les rues, les bâtiments, transformés par la lumière.

La direction de l'éclairage public de la Ville de Lyon, forte de son expérience et de son savoir-faire en matière d'expertise lumière, concevra et réalisera le projet du grand théâtre antique de Fourvière. Cette installation permettra la mise en valeur de cet espace patrimonial, cher à la Métropole et premier marqueur historique de son territoire.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 80 000 € au profit de la Ville de Lyon.

Une convention financière définissant les modalités administratives et financières relatives à cette subvention est jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de la mise en lumière du grand théâtre antique de Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657348 - fonction 311 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.